



INNOVATION ET CROISSANCE
Comité | RICHELIEU



Observatoire des engagements et actions du Gouvernement au service de l'innovation et de la croissance

Synthèse du rapport annuel 2015

67%
estiment que le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi n'a pas bien répondu aux besoins de leur entreprise.

63%
voient la « French Tech » comme un atout pour leur développement en France.

61%
croient en la pérennité du crédit d'impôt recherche.

28%
ont utilisé le crédit d'impôt innovation.

61%
auraient préféré un autre dispositif que le CICE.

En partenariat avec **Les Echos**

Pourquoi un observatoire ?

En novembre 2013 et 2014, nous vous présentions les 1er et 2ème rapports de l'Observatoire des engagements et actions du Gouvernement au service de l'innovation et de la croissance mis en place en toute indépendance par le Comité Richelieu et GAC Group.

L'édition 2015 se base sur un relatif mais possible recul sur l'action des pouvoirs publics et révèle que des efforts réels restent à fournir en termes de simplification et de stabilité malgré un léger regain de confiance s'agissant de certains dispositifs.

L'Observatoire continue à se fixer les objectifs suivants : sensibiliser, informer, alerter, interpeller, rendre compte et enfin encourager les acteurs de l'innovation et les responsables politiques à mieux se comprendre et à travailler ensemble au service de l'innovation, de la croissance et de la compétitivité de la France et des entreprises.

Engagements et actions : de la stabilité à la tentation de l'immobilisme

L'année écoulée n'est marquée par aucun engagement majeur en faveur de l'innovation mais plutôt par la poursuite du déploiement de ceux pris au cours des deux dernières années, à commencer par le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi présenté en 2012 par le Premier ministre. D'ores et déjà, l'Observatoire note que cette pause a favorisé une meilleure « prise en main » des principaux dispositifs de soutien à l'innovation par les entrepreneurs.

À la lumière du souhait régulièrement exprimé de plus de stabilité des dispositifs, il s'agit là d'un point positif. Toutefois et malgré une action des pouvoirs publics qui continue de couvrir un large spectre – financement, fiscalité de la recherche et de l'innovation, relations entre acheteurs publics et PME, dynamisation de l'écosystème de l'innovation avec l'initiative « French Tech » – une conclusion positive et sans nuance serait hâtive. En effet, la stabilité est un mode de gouvernement et d'appréhension des dispositifs législatifs et réglementaires nécessaire mais pas suffisant. Elle ne peut se substituer aux réformes qu'exige la situation économique et que réclament les entreprises innovantes de France. Nous pensons à l'orientation de l'épargne vers l'innovation, à l'action en faveur d'achats publics innovants ou encore à la diminution des charges pour les entreprises les plus en capacité de soutenir la croissance et de renforcer la compétitivité du pays. À cet égard, si le CICE est considéré comme abordant un véritable sujet – la compétitivité des entreprises – il continue d'être majoritairement considéré comme un dispositif qui devrait évoluer. 61 % des entreprises préféreraient d'autres mesures et pour la plupart une baisse assumée des charges.

Nonobstant les remarques sur la nécessité de poursuivre les réformes et face aux attentes et au scepticisme exprimés par les entrepreneurs dans les rapports 2013 et 2014, l'Observatoire note donc que la stabilité et la simplification progressent et que ce mouvement est, davantage que les autres années, reconnu par les entrepreneurs.

Enfin, l'Observatoire regrette que certains dispositifs restent mal connus, à l'image de la Médiation Interentreprises dont l'efficacité est par ailleurs reconnue par ceux qui y ont eu recours. Il regrette également que d'autres souffrent de la force d'inertie des pouvoirs publics malgré l'énergie déployée par certains d'entre eux pour y remédier. Nous pensons tout particulièrement à l'objectif de 2 % d'achats publics innovants à horizon 2020 qui peine à être ressenti par les entrepreneurs innovants de France.

Perceptions des entrepreneurs : du chemin reste à parcourir pour que la confiance soit majoritairement partagée

À la lumière des résultats de l'enquête réalisée auprès d'un panel représentatif de TPE, PME et ETI innovantes sur un an d'action gouvernementale, l'Observatoire souhaite cette année encore attirer positivement l'attention des pouvoirs publics sur les attentes et besoins des entreprises innovantes pour la mise en place d'un environnement favorable à leur développement.

Cette troisième édition permet, d'une part, de donner plus de recul aux entrepreneurs qui ont répondu à l'enquête et, d'autre part, d'apprécier l'évolution de leur perception. Si des dispositifs, y compris nouveaux, sont davantage perçus comme étant stables et clairs, des efforts restent à fournir pour que la confiance soit majoritairement partagée.

La clarté et la stabilité progressent pour certains dispositifs...

Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi : contre 13 % dans le rapport 2014, 33 % des entreprises ayant répondu à l'enquête estiment que le pacte – acte majeur de l'engagement du gouvernement – répond aux attentes et besoins de leur entreprise. Si la confiance reste minoritaire, l'Observatoire note que sa progression est sensible.

Crédit d'impôt innovation : introduit dans la loi de finances pour 2013, ce dispositif avait fait l'objet d'un relatif bon accueil : 42 % des entreprises prévoient de l'utiliser. Un an après, 20 % des entreprises indiquaient y avoir eu recours et nous constatons alors leur réserve. Si celle-ci demeure, force est de constater qu'elle s'atténue : cette année, 28 % des entreprises indiquent l'avoir utilisé.

Bpifrance et financement de l'innovation : interrogées sur l'impact de la centralisation des activités de Bpifrance quant à l'accès aux financements de l'innovation, les entreprises restent minoritairement convaincues mais le sont davantage qu'en 2014. 41 % (contre 29 % en 2014) estiment que la centralisation facilite, ou facilite probablement, cet accès s'agissant des aides et garanties, 47 % (contre 32 %) s'agissant des prêts, 35 % (contre 28 %) s'agissant des dispositifs relatifs à l'export ou encore 15 % (contre 17 %) concernant les investissements en capital.

French Tech : initiative saluée par le Comité Richelieu et GAC Group, la French Tech, mesure forte du gouvernement en faveur de l'innovation et des start-up de croissance, a gagné en popularité. 22 % des entreprises interrogées participent à un projet de labellisation, contre 8 % en 2014. 38 % déclarent ne toujours pas connaître la French Tech, contre 57 % en 2014. Des commentateurs d'entrepreneurs rappellent à juste titre que le champ de l'innovation couvre un domaine beaucoup plus large que le focus numérique traité par la French Tech.

...mais des efforts restent à fournir pour que la confiance soit majoritairement partagée.

CICE : la part des entreprises qui bénéficient du CICE reste stable entre 2014 et 2015. Cependant, il reste que la majorité des entrepreneurs (61 %) souhaite une évolution ou un changement de dispositif : 76 % d'entre eux une baisse des charges et 18 % un CICE à 3,5 fois le SMIC. L'Observatoire note que le Président de la République a annoncé le 6 novembre 2014 que le CICE devrait être transformé en allègement de cotisations patronales.

Crédit d'impôt recherche : alors que ce dispositif continue d'être très largement plébiscité – 75 % le jugent indispensable ou utile pour leur activité – l'Observatoire note une légère érosion de la confiance en sa pérennité (61 % contre 66 % en 2014). Les commentaires des entrepreneurs nous font comprendre que cette perception relève des remises en cause régulières dans le débat public par ceux qui confondent ajustement de compétitivité et « niche fiscale ».

Achats publics innovants : l'objectif de 2 % d'achats publics innovants affectés aux PME/ETI peine toujours à se faire ressentir. Alors qu'aucune entreprise ne déclarait en percevoir les effets en 2013, 1 % indiquait qu'il commençait à les ressentir en 2014. Cette connaissance du dispositif progresse mais atteint péniblement 2 % en 2015.

Statut « Jeune Entreprise Innovante » (JEI) : ce dispositif est largement salué par les entreprises qui en bénéficient. 82 % d'entre elles estiment qu'il a un impact très positif sur leur activité. On ne peut donc que regretter qu'il n'ait pas fini de souffrir d'instabilité, après s'être réjoui dans notre rapport 2013, de le voir retrouver les conditions qui prévalaient en 2010. Malheureusement, nous déplorons aujourd'hui que des précisions restrictives y aient été une nouvelle fois apportées par l'ACOSS (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale) contredisant les principes de stabilité et de transparence annoncés.

Médiation de l'innovation (extension de la mission de la Médiation Interentreprises) : installée en mars 2014, la Médiation de l'innovation reste encore mal connue des entreprises. Sa popularité reste inchangée depuis 2014 (12 % déclarent la connaître). La Médiation a pourtant utilement lancé plusieurs chantiers parmi lesquels : le référencement des sociétés de conseil, convention avec l'INPI, groupe de travail « recherche publique » et PME innovantes avec le réseau Curie.

Jean-Pierre Gérard

président du Comité Richelieu

Laure Hauseux

directrice générale de
GAC Group

Pour obtenir le rapport complet, connectez-vous sur :



Avec le concours de :

